

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 9031 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-pilotes »

NOR : INTJ1831936S

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 6 novembre 2018,

Décide :

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-pilotes » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Charmont	Jérôme	NIGEND : 197 426
Billia	Norbert	NIGEND : 190 512
Renaudineau	Franck	NIGEND : 166 684

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Trouillot	Vincent	NIGEND : 183 477
Grzegorzcyk	Brice	NIGEND : 327 062
Gay	Hervé	NIGEND : 180 030

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Vieux	François	NIGEND : 340 159
Toia	Anthony	NIGEND : 351 360
Thevenard	Dae-Yong	NIGEND : 351 359

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :


Quetstroy	Romain	NIGEND : 371 308
Chatelet	Maxime	NIGEND : 236 261

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

Pour le ministre et par délégation :
le général de corps d'armée,
inspecteur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
H. Renaud



[Signature]